

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2026 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Hugo Berthelet
Chantal Gauthier Nathalie Dion
Marc Tassé Brigitte Voss

Absences :

Sylvain Marinier
André Ibghy

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 18 h 01.

AG2026-06-10

2. Octroi de contrat - Services professionnels pour la surveillance des travaux - Réaménagement du centre sportif Damien-Héту - Phase 2 - GI-2026-003S

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une procédure ouverte pour des services professionnels pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du centre sportif Damien-Héту - phase 2 du centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission ouverte le 14 mai 2026, dont le mode d'adjudication établi est par système de connaissance différée des prix (*deux enveloppes*);

	Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (Taxes incluses)
1.	CBTEC inc.	338 289,79 \$

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé conformément à l'article 70 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* pour analyser les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2026-M-435 décrétant la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivis budgétaires*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Initiales	
Maire	Greffier

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'octroyer à la société CBTEC inc., laquelle a obtenu le meilleur pointage final, un contrat pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du centre sportif Damien-Héту - phase 2 du centre aquatique, pour la somme de 338 289,79 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2026-003S, lesquels forment le contrat avec la présente résolution;
2. de financer la dépense par le *Règlement d'emprunt numéro 2022-AGEM-059* et ses amendements;
3. d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général à signer tout document pour donner effet à la présente;
4. d'autoriser la trésorière à effectuer toute écriture comptable nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune personne présente.

4. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 03.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier